



ELECTIONS

A LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE (C.A.P) - Laval JEUDI 4 DECEMBRE 2014

TERRITORIAUX Laval/Laval AGGLOMERATION

Cher(e) Collègue,

La Commission Administrative Paritaire (C.A.P) a un rôle très important sur le déroulement de votre carrière.

Le 4 décembre, vous allez élire vos représentants à la Commission Administrative Paritaire. Ils vous soutiendront et travailleront pour que votre carrière progresse le plus rapidement possible en demandant l'application intégrale du statut de la fonction publique territoriale.

La Commission Administrative Paritaire donne des avis sur :

- Les avancements d'échelons,
- Les avancements de grades,
- Les promotions internes,
- Les détachements,
- Les mises à disposition,
- Les demandes de disponibilité,
- Les intégrations.

- Les révisions d'évaluation professionnelle,
- Les prolongations de stages,
- Les refus de titularisation,
- Les temps partiels,
- Les pertes d'emploi,
- Les refus de formation,
- Les licenciements pour insuffisance professionnelle.

Les instances émanant de la C.A.P

- **LES CONSEILS DE DISCIPLINE**
(Les membres de la C.A.P qui siègent dans le groupe hiérarchique de l'agent)

- **LES COMMISSIONS DE REFORME**
(les deux premières organisations syndicales désignent chacune un membre)



Votre avenir dans la Fonction Publique Territoriale doit être défendu par une organisation syndicale forte, libre, indépendante, combative et respectée pour ses convictions et valeurs humaines

Votez et faites voter FORCE OUVRIERE

Attention : le vote est à un seul tour. Il doit se faire à bulletin secret par liste entière et sans modification d'aucune sorte. **En conséquence, tout bulletin sur lequel un nom est rayé ou ajouté est un bulletin nul.**



LES CANDIDATS FORCE OUVRIERE SONT

compétents, déterminés, efficaces, disponibles, indépendants, libres.

Force Ouvrière revendique :

- Des promotions internes qui permettent aux agents d'avoir des déroulements de carrière améliorés.
- Une meilleure prise en compte des compétences internes dans le cadre des recrutements.
- La nomination de tout agent titulaire d'un concours ou examen professionnel.
- La N.B.I. (Nouvelle Bonification Indiciaire) attribuée dès que les conditions pour en bénéficier sont remplies.
- Des recrutements externes sans "combine" : recrutements sur concours.
- Une plus grande réactivité pour les reclassements professionnels (maladie, choix de carrière...).
- Que toute modification de fiche de poste soit faite en concertation avec l'agent concerné.
- Le droit pour tout agent de se faire assister par un représentant syndical de son choix pour toute convocation de la hiérarchie.
- Plus d'emplois et d'espace (m²) au service du personnel pour une gestion plus humaine en toute transparence et de meilleures conditions de confidentialité.
- La création d'un service de soutien pour l'ensemble des agents de la ville, doté de moyens indépendants des ressources humaines (aides ponctuelles, écoute, médiation, accident de carrière et de la vie, avance sur salaire, secours, prêt employeur...).

Plus que jamais, en ces temps de restrictions, les agents territoriaux ont besoin de représentants efficaces et déterminés.

Votre voix sera la nôtre

Notre voix sera la vôtre

POUR LE JEUDI 4 DECEMBRE 2014

A L'URNE OU PAR CORRESPONDANCE

Votez et faites voter

FORCE OUVRIERE